RCS : ST ETIENNE
Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00692
Numéro SIREN : 829 806 280
Nom ou dénomination : ABLautomobiles

Ce dépôt a été enregistré le 05/06/2019 sous le numéro de dépôt B2019/005166

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE .....

..... *SAINT-ETIENNE*

Date : 05/06/2019

703428

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/005166**
n°de gestion : **2017B00692**
n°SIREN : **829 806 280 RCS Saint Etienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne certifie avoir procédé le 05/06/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ABLautomobiles - Société par actions simplifiée
22 rue du Puits Rochefort 42100 Saint-etienne -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-ETIENNE

703428

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2019

Désignation de l'entreprise SAS ABLautomobiles — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 22 RUE PUITS ROCHEFORT 42100 ST ETIENNE

Numéro SIRET * 8 2 9 8 0 6 2 8 0 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 — Durée de l'exercice précédent * 8

ACTIF

			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122018 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122017 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012		
		Autres * 014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	70 983	030 17 241	53 742	80 374
	Immobilisations financières * (1)	040	191 300	042	191 300	190 600
	Total I (5)	044	262 283	048 17 241	245 042	270 974
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	STOCKS Marchandises *	060	661 305	062	661 305	428 996
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) Clients et comptes rattachés*	068	62 570	070	62 570	83 740
	Créances (2) Autres * (3)	072	485 448	074 7 020	478 428	374 009
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	237 258	086	237 258	59 691
	Charges constatées d'avance *	092		094		61
	Total II	096	1 446 582	098 7 020	1 439 562	946 497
	Total général (I+II)	110	1 708 865	112 24 261	1 684 604	1 217 471

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * 120	50 000	50 000
	Ecarts de réévaluation 124		
	Réserve légale 126	466	
	Réserves réglementées* 130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *) 132		
	Report à nouveau 134		
	Résultat de l'exercice 136	796	466
	Provisions réglementées 140		
	Total I 142	51 262	50 466
	Provisions pour risques et charges **Total II** 154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156	280	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164		
	Fournisseurs et comptes rattachés * 166	9 357	15 943
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 1 623 179) 172	1 623 705	1 151 062
	Produits constatés d'avance 174		
	Total III 176	1 633 342	1 167 005
	Total général (I + II + III) 180	1 684 604	1 217 471

CERTIFIÉ CONFORME

GREFFE TRIBUNAL de COMMERCE ST-ETIENNE

005166 05 JUIN 2019

217 B 692

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	115 083
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	461 696		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	134 900

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B 2019

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABLautomobiles

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 12 2018	Exercice N-1 clos le 31 12 2017
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * — dont export et livraisons intracommunautaires	209	210 803 281	163 067
	Production vendue : biens	215	214	
	Production vendue : services *	217	218 22 303	14 654
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230 864	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232 826 449	177 721
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234 1 018 838	589 680
	Variation de stock (marchandises) *		236 (232 309)	(428 996)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242 38 556	11 186
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243 427	244 1 229	1 586
	Rémunérations du personnel *		250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	
	Dotations aux amortissements *		254 16 801	11 126
	Dotations aux provisions		256 7 020	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262 0	0
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264 850 134	184 582
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270 (23 685)	(6 861)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280 13 936	7 409
	Produits exceptionnels (IV)		290 134 900	
	Charges financières (V)		294	
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300 124 214	
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306 141	82
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310 796	466

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 796 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318		
	Provisions non déductibles *							322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324	141	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997
	Entreprise nouvelles (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990	
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	350
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655								
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352 937	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)									356	
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :										360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370 937	372

Cegid Group

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2018 couvre 12 mois d'activité contrairement à l'exercice 2017 qui couvrait 8 mois seulement.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

SAS ABLautomobiles
42100 ST ETIENNE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	91 500		39 483
TOTAL	91 500		39 483
Autres participations	190 600		75 600
TOTAL	190 600		75 600
TOTAL GENERAL	282 100		115 083

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport		60 000	70 983	70 983
TOTAL		60 000	70 983	70 983
Autres participations		74 900	191 300	191 300
TOTAL		74 900	191 300	191 300
TOTAL GENERAL		134 900	262 283	262 283

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	11 126	16 801	10 686	17 241
TOTAL	11 126	16 801	10 686	17 241
TOTAL GENERAL	11 126	16 801	10 686	17 241

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	16 801				
TOTAL	16 801				
TOTAL GENERAL	16 801				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation		7 020			7 020
TOTAL		7 020			7 020
TOTAL GENERAL		7 020			7 020
Dont dotations et reprises d'exploitation		7 020			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	62 570	62 570	
Taxe sur la valeur ajoutée	5 753	5 753	
Groupe et associés	461 696	461 696	
Débiteurs divers	18 000	18 000	
TOTAL	548 018	548 018	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	280	280		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 357	9 357		
Impôts sur les bénéfices	99	99		
Autres impôts taxes et assimilés	427	427		
Groupe et associés	1 623 179	1 623 179		
TOTAL	1 633 342	1 633 342		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	280
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 525
Dettes fiscales et sociales	427
Total	7 233

Charges et produits constatés d'avance

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Nantissement de 50 parts de la SCI du 51 rue James Jackson au profit d'ABLautomobiles en garantie de remboursement du compte courant de la SARL FJ Holding.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- FJ HOLDING 30/06/2018	192 315	49.23	37 505
- BLG AUTO 31/12/2017	39 594	48.00	29 199
- HOLDING ASR 31/12/2017	256 816	35.06	6 453
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

ABLautomobiles
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 22 rue du Puits Rochefort, 42100 ST ETIENNE
829806280 RCS SAINT-ETIENNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 AVRIL 2019

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 796,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 796,00 euros

- A la réserve légale

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme

La Présidente

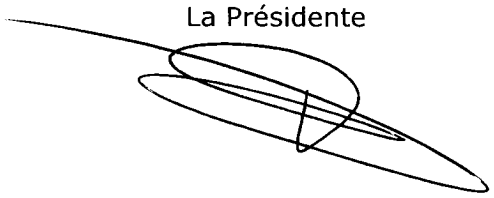

AXENS
AUDIT

commissaire
aux comptes

TECHNOPÔLE
17A RUE DE LA PRESSE
42000 **SAINT-ETIENNE**
04 77 25 79 07 TELEPHONE
www.axens-audit.fr

ABLautomobiles

Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 €

22 Rue du Puits Rochefort

42100 SAINT ETIENNE

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2018

A l'Associée unique de la société **ABLautomobiles**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABLautomobiles relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La méthode de détermination de la valeur d'inventaire des participations est décrite dans la note « Titres immobilisés » de l'annexe. Nous avons apprécié le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre et examiné, en tant que de besoin, les données et hypothèses utilisées par la société pour réaliser le calcul de la valeur d'inventaire des participations. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Votre société évalue ses stocks de marchandises tels que décrit dans la note « *Evaluation des matières et marchandises* » de l'annexe.
Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage la correcte application de ces méthodes.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de la Présidente.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Etienne, le 15 avril 2019

Pour AXENS AUDIT
Commissaire aux comptes

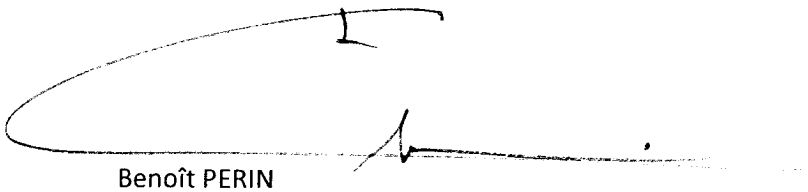

Benoît PERIN
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

. SAS ABLautomobiles
42100 ST ETIENNE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 8	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	70 983	17 241	53 742	80 374	26 632-	33.13-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	191 300		191 300	190 600	700	0.37
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	262 283	17 241	245 042	270 974	25 932-	9.57-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	661 305		661 305	428 996	232 309	54.15
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	62 570		62 570	83 740	21 170-	25.28-
	Autres créances	485 448	7 020	478 428	374 009	104 419	27.92
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	237 258		237 258	59 691	177 567	297.48
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)				61	61-	100.00-
	Total III	1 446 582	7 020	1 439 562	946 497	493 065	52.09
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 708 865	24 261	1 684 604	1 217 471	467 133	38.37

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

COMMISSAIRES AUX COMPTES AXENS AUDIT

SAS ABLautomobiles
42100 ST ETIENNE

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 8	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000)	50 000	50 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	466		466	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	796	466	330	70.84
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	51 262	50 466	796	1.58
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	280		280	
	Emprunts et dettes financières diverses	1 623 179	1 150 000	473 179	41.15
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 357	15 943	6 586-	41.31-
	Dettes fiscales et sociales	526	1 062	536-	50.47-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 633 342	1 167 005	466 337	39.96
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 684 604	1 217 471	467 133	38.37
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 633 342	1 167 005		

COMMISSAIRE AUX COMPTES AXENS AUDIT

SAS ABLautomobiles
42100 ST ETIENNE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2017 8	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	803 281		803 281	163 067	640 214	392.61
Production vendue de biens						
Production vendue de services	22 303		22 303	14 654	7 649	52.20
Chiffre d'affaires NET	825 584		825 584	177 721	647 864	364.54
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			844		844	
Autres produits			20		20	
Total des Produits d'exploitation (I)			826 449	177 721	648 728	365.03
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			1 018 838	589 680	429 158	72.78
Variation de stock (marchandises)			232 309-	428 996-	196 687	45.85
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			38 556	11 186	27 370	244.68
Impôts, taxes et versements assimilés			1 229	1 586	357-	22.52-
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			16 801	11 126	5 675	51.01
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			7 020		7 020	
Dotations aux provisions						
Autres charges			0	0	0-	14.71-
Total des Charges d'exploitation (II)			850 134	184 582	665 552	360.57
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			23 685-	6 861-	16 824-	245.20-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMMISSAIRES AXENS AUDIT AUX COMPTES

SAS ABLautomobiles
42100 ST ETIENNE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 8	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	13 936	7 409	6 527	88.10
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	13 936	7 409	6 527	88.10
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	13 936	7 409	6 527	88.10
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	9 749-	548	10 297-	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	134 900		134 900	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	134 900		134 900	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	124 214		124 214	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	124 214		124 214	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	10 686		10 686	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	141	82	59	71.95
Total des produits (I+III+V+VII)	975 285	185 130	790 155	426.81
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	974 489	184 664	789 825	427.71
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	796	466	330	70.84

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

COMMISSAIRES AUX COMPTES AXENS AUDIT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2018 couvre 12 mois d'activité contrairement à l'exercice 2017 qui couvrait 8 mois seulement.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

COMMISSAIRES AUX COMPTES
AXENS AUDIT
Dossier N° 014356 en Entrée

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	91 500		39 483
TOTAL	91 500		39 483
Autres participations	190 600		75 600
TOTAL	190 600		75 600
TOTAL GENERAL	282 100		115 083

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport		60 000	70 983	70 983
TOTAL		60 000	70 983	70 983
Autres participations		74 900	191 300	191 300
TOTAL		74 900	191 300	191 300
TOTAL GENERAL		134 900	262 283	262 283

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	11 126	16 801	10 686	17 241
TOTAL	11 126	16 801	10 686	17 241
TOTAL GENERAL	11 126	16 801	10 686	17 241

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	16 801				
TOTAL	16 801				
TOTAL GENERAL	16 801				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation		7 020			7 020
TOTAL		7 020			7 020
TOTAL GENERAL		7 020			7 020
Dont dotations et reprises d'exploitation		7 020			

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	62 570	62 570	
Taxe sur la valeur ajoutée	5 753	5 753	
Groupe et associés	461 696	461 696	
Débiteurs divers	18 000	18 000	
TOTAL	548 018	548 018	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	280	280		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 357	9 357		
Impôts sur les bénéfices	99	99		
Autres impôts taxes et assimilés	427	427		
Groupe et associés	1 623 179	1 623 179		
TOTAL	1 633 342	1 633 342		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

COMMISSAIRES AUX COMPTES
AXENS AUDIT
Dossier N° 014356 en Euros

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	280
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 525
Dettes fiscales et sociales	427
Total	7 233

Charges et produits constatés d'avance

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Nantissement de 50 parts de la SCI du 51 rue James Jackson au profit d'ABLautomobiles en garantie de remboursement du compte courant de la SARL FJ Holding.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- FJ HOLDING 30/06/2018	192 315	49.23	37 505
- BLG AUTO 31/12/2017	39 594	48.00	29 199
- HOLDING ASR 31/12/2017	256 816	35.06	6 453
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

COMMISSAIRES AUX COMPTES AXENS AUDIT